

Réunion du 12 avril 2024

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORT

Le Conseil départemental de la Corrèze, lors de sa réunion du 28 novembre 2018, a décidé le déploiement du Plan "Ambitions Santé Corrèze". A son actif, plusieurs actions d'envergure : la création du dispositif d'accompagnement financier des étudiants en médecine et des étudiants infirmiers en pratique avancée mais aussi un accompagnement au déploiement de dispositifs de télémédecine. Le budget du Centre Départemental de Santé est un budget annexe du Département. A ce titre, il enregistre toutes les dépenses et recettes qui lui sont propres.

Dans la continuité et pour lutter contre la désertification médicale, le Département de la Corrèze a créé un Centre Départemental de Santé (CDS) le 9 septembre 2019 à Egletons, siège de CORREZE SANTE. Depuis, le CDS s'est déployé sur une grande partie du territoire et compte en plus de son siège d'Egletons 7 antennes :

- Neuvic, septembre 2019
- Meymac, juillet 2020
- Ussel, mars 2021
- Sornac, juin 2021
- Treignac, 22 novembre 2021
- Bort Les Orgues, décembre 2021
- Uzerche, janvier 2023

Effectif au 31 décembre 2023 :

Antennes du CDS	Egletons	Neuvic	Meymac	Ussel	Sornac	Treignac	Bortles- Orgues	Uzerche	Total	Nombre d'ETP en 2023
Nombre de médecins	5	1	3	4	0	3	1	1	18	10,95
Nombre d'IPA	0	0	1	1	0	0	0	0	2	1,42
Nombre de secrétaires médicales	2	0	1	2	0	1	0	1	7	6,6
Agent Comptable	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Régisseur	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Assistante médicale	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1
Total	9	1	5	7	0	5	1	2	30	
Nombre ETP sur 2023	6,43	0,05	3,67	6,5	0	4,02	0,2	1,1		21,97

Au 31 décembre 2023, le nombre de déclarations "médecin traitant" s'élevait à 7 164 contre 6 028 sur la même période en 2022, ce qui confirme une activité en augmentation. Le CDS a réalisé 39 681 actes (consultations, visites à domicile ou en EHPAD et téléconsultations) sur l'ensemble des sites en 2023, soit près de 5 000 actes de plus qu'en 2022.

Afin d'optimiser le temps médical et d'améliorer la qualité des soins, une Infirmière en Pratique Avancée (IPA) à temps complet a été recrutée à compter du 1^{er} août 2023. Le déploiement du CDS va se poursuivre sur l'année 2024 pour une offre de soins augmentée.

Il est à noter que des médecins du CDS sont amenés à exercer sur plusieurs antennes.

Le compte administratif du Centre Départemental de Santé se présente de la façon suivante :

Section	Mandats émis 2023	Titre émis 2023	Reprise résultats exercice antérieur	Résultats 2023
Investissement	53 181,63 €	232 119,71 €	24 516,06 €	203 454,14 €
Fonctionnement	2 181 469,95 €	2 205 997,42 €	-35 189,68 €	-10 662,21 €
Total	2 234 651,58 €	2 438 117,13 €	-10 673,62 €	192 791,93 €

A noter concernant les :

DEPENSES :

Section	Total CP Votés 2023	Réalisé 2023	Ecart	% réalisé/BP
Investissement	252 516,06 €	53 181,63 €	-199 334,43 €	21,06%
Fonctionnement	2 381 479,68 €	2 181 469,95 €	-200 009,73 €	91,60%
Total	2 633 995,74 €	2 234 651,58 €	-399 344,16 €	84,84%

RECETTES :

Section	Total CP Votés 2023	Réalisé 2023	Ecart	% réalisé/BP
Investissement	252 516,06 €	232 119,71 €	-20 396,35 €	91,92%
Fonctionnement	2 381 479,68 €	2 205 997,42 €	-175 482,26 €	92,63%
Total	2 633 995,74 €	2 438 117,13 €	-195 878,61 €	92,56%

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT (OPERATIONS REELLES + ORDRES)

Cette section affiche, en 2023, un résultat négatif - 10 662,21 €.

Ce résultat s'explique par la reprise du résultat de l'exercice antérieur - 35 189,68 € alors que le résultat pour 2023 est positif + 24 527,47 €, compte tenu de la subvention d'équilibre versée par le Département à hauteur de 650 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 181 469,95 € (Hors résultat reporté).

Elles sont essentiellement liées aux charges de personnel pour 1 889 622,31 €.

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL CP VOTE	REALISE	%REALISE
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	35 189,68 €	35 189,68 €	100%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	291 500,00 €	203 847,83 €	70%
012	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 963 790,00 €	1 889 622,31 €	96%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 000,00 €	22 351,50 €	89%
042	DOTATION AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	66 000,00 €	65 648,31 €	99%
TOTAL		2 381 479,68 €	2 216 659,63 €	93%

La répartition des divers articles se présente comme suit :

– Chapitre 011 : Charges à caractère général

Elles correspondent aux charges d'électricité, carburant, produits pharmaceutiques et fournitures diverses pour l'ensemble des sites. Sont également comptabilisés dans ces dépenses les frais de locations immobilières, les charges diverses (traitement des déchets à risques, Internet et l'entretien des locaux et véhicules...), la maintenance des malles de téléconsultations pour les visites à domicile. Enlèvement des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux), annonces et insertions, travaux d'impression des ordonnances et enfin frais de nettoyage, d'affranchissement et de télécommunication.

- Chapitre 012 : charges de personnel, en ETP :
 - Médecins : 10,95
 - IPA et assistant médical : 3,00
 - Administratif/Financier : 8,60
 - Autres personnels extérieurs (mise à disposition 1 médecin + 2 secrétaires)
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Mise à jour de logiciel santé (base médicamenteuse et facturation).
- Chapitre 042 : Dotations amortissements et provisions.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 205 997,42 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL CP VOTE	REALISE	% REALISE
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	0%
70	PRODUITS D'ACTIVITE	1 289 000,00 €	1 152 601,04 €	89,42%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 054 479,68 €	1 014 142,16 €	96,17%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	5 488,22 €	NC
042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	38 000,00 €	33 766,00 €	88,86%
TOTAL		2 381 479,68 €	2 205 997,42 €	92,63%

Il s'agit des consultations des médecins pour 1 152 601,04 € et des aides diverses pour 1 014 142,16 € qui se décomposent comme suit :

- Subvention d'équilibre de la collectivité : 650 000,00 €
- Aide de la CPAM : 364 142,16 €

Des dotations aux amortissements pour 33 766,00 € et 5 488,22 € de recettes exceptionnelles.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT (OPERATIONS REELLES + ORDRES)

Cette section affiche, en 2023, un résultat positif de 203 454,14 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 53 181,63 €. Elles ont consisté en l'acquisition de matériel et mobilier médical, administratif et informatique pour aménager les cabinets.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAL CP VOTE	REALISE	%REALISE
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00%
040	ORDRE DE TRANSFERT	38 000,00 €	33 766,00 €	88,86%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00 €	0,00 €	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	182 000,00 €	18 658,95 €	10,25%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 516,06 €	756,68 €	30,07%
TOTAL		252 516,06 €	53 181,63 €	21,06%

Les recettes d'investissement s'élèvent à 232 211,71 € (hors résultat reporté).

Elles correspondent à la subvention d'équipement versée par la collectivité pour s'élevant à 150 000,00 €, aux fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 16 471,40 €, et à l'amortissement pour 65 648,31€.

A cela s'ajoute le solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté de l'exercice antérieur s'élevant à 24 516,06 €.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 28 mars 2024

Pascal COSTE